

Journal d'Auvillar

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉDITO

Avant de vous souhaiter la bonne année, selon la tradition, je tiens tout d'abord à remercier tout élu qui s'investit, au jour le jour parfois, pour que notre cité vive le plus harmonieusement possible. Certes, rien n'est parfait et l'on a parfois l'impression que tout reste à faire !!!

Cependant, tirons un grand coup de chapeau à nos présidents et membres de nos associations qui agissent tout au long de l'année pour qu'Auvillar soit une cité vivante, accueillante, souriante pour les habitants bien sûr mais aussi pour les nombreux visiteurs qui ne manquent pas de l'exprimer dans tous les registres mis à leur disposition.

Permettez-moi d'être particulièrement fier de notre école. Grand merci à ces enseignantes dynamiques, innovantes, toujours au plus près de leurs élèves et secondées par un personnel efficace dont le travail n'est pas toujours facile.

Je remercie aussi toutes les personnalités que j'ai contactées et qui nous ont soutenu dans le choix difficile du tracé de la LGV le plus favorable pour Auvillar même si le problème du franchissement de l'autoroute n'est pas définitivement arrêté.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents qui je l'espère trouveront chez nous un bon accueil et la tranquillité, bienvenue également aux enfants nés en l'année 2011

Que 2012 vous comble de grandes joies et de bonnes surprises. Que cette année soit pour vous et vos proches, pleine de paix, de sérénité et de bonne santé.

Le Maire,
Michel DELRIEU

LE PJA A BIENTÔT QUATRE ANS

Il y a bientôt quatre ans, au mois de mai 2008, paraissait la 1^{ère} édition de notre journal municipal dans sa nouvelle formule. Il s'agissait alors de remplacer, un journal annuel par une publication plus fréquente, de nature à offrir aux Auvillais une information complète rendant compte de l'actualité municipale. Nous formulons le vœu, dans les colonnes de ce premier numéro, de limiter la diffusion de la version papier de notre journal aux seuls volontaires qui se manifesteraient... Le support papier a toujours la préférence de notre lectorat et nous permet d'assurer à notre publication la diffusion la plus importante. Le papier reste donc roi ! Cette première édition manifestait également le souhait de la commission communication (rédactrice du PJA) d'associer les auvillais qui le souhaitent à la préparation de notre journal et proposait d'ouvrir ses colonnes aux associations et diverses entités qui souhaitaient s'y exprimer.

Avec bientôt quatre années de recul qui sont autant d'années d'expérience, nous sommes heureux de

fournir aux Auvillais l'information claire et pertinente que nous leur avons promis. Nous sommes heureux de tenir globalement l'engagement d'une édition trimestrielle qui donne ainsi accès à nos concitoyens à l'actualité municipale tout au long de l'année. Nous sommes heureux qu'élus et non élus collaborent dans la préparation de notre journal et invitons ceux qui le souhaitent à participer à notre démarche en s'adressant aux membres de la rédaction.

Nous estimons également que le PJA peut désormais ouvrir ses colonnes à ceux de nos administrés qui souhaitent s'y exprimer, pour faire valoir leur point de vue sur tel ou tel sujet, en lien cela va de soi, avec la vie communale et sans excès tant sur la forme comme sur le fond. La rédaction restera bien entendu libre de publier ou de ne pas publier les articles qui lui parviendraient. A vos plumes. La rédaction

Ont participé à l'élaboration de ce numéro : Gilles Compagnat, Christine Cagnati, Martine Pottier, Charles Merle, Laurent Cauwel, Vincent Madaule et Jacqueline Bouché.



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2011

• Démission de M. Bernard ROBERT :

Par lettre en date du 29/10/2011 M. B. ROBERT a informé les membres du Conseil de son souhait de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal. Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT M. le Maire a transmis sa démission à M. le Sous-Préfet.

• Budget – Achat tracteur tondeuse – Décision modificative n°1 :

Le tracteur tondeuse acheté en 1994 est en panne et sa remise en état nécessiterait de très grosses réparations. Il est donc urgent de prévoir son remplacement. Monsieur le Maire propose d'approuver : le devis de Espace Emerald - Sté Rural 31 - d'un montant de 19 375,20 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

• Taxe d'aménagement :

Pour financer les équipements publics communaux, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement (non instaurée à Auvillar) et la participation pour aménagement d'ensemble, a été créée. Elle est dénommée « Taxe d'aménagement » et sera applicable à compter du 1/03/2012.

Cette taxe est due par le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou d'aménager. Son montant repose sur la surface de la construction multipliée par une valeur au mètre carré multipliée par le taux communal. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de laisser la taxe d'aménagement s'appliquer de plein droit à compter du 1/03/2012,
- d'étudier en 2012 ce dossier plus en détail, et de faire de nouvelles propositions pour 2013. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition de M. le Maire.

• Affaire DAGONVILLE/COMMUNE D'AUVILLAR Choix d'un avocat :

Les époux DAGONVILLE ont introduit un recours auprès du Tribunal car ils estiment que la commune serait responsable des désordres qu'ils ont subi au motif que cette dernière a délivré le permis de construire de leur habitation sans prescriptions particulières.

Par ordonnance du 6/07/2009 Le Tribunal Administratif a mandaté un expert judiciaire, lequel a rendu le 3 Mars 2011 son rapport. Leur Avocat, Maître DECHARME, a évalué quant à lui ce préjudice à 69 560,58 €. M. le Maire propose de désigner Maître DALBIN, Avocat à MONTAUBAN, afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

• Modification simplifiée n°2 du P.L.U. :

Le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de modification simplifiée N°2 du P.L.U. qui consiste à supprimer l'emplacement réservé N°1, situé sur une partie des parcelles 393 et 394 de la section A, destiné à créer une aire de stationnement. Le Maire propose d'approuver le projet de modification simplifiée du P.L.U. N°2 tel qu'il est annexé à la présente délibération. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

• Requalification du centre ancien - Enfouissement des réseaux – Tranche 3 :

Vu l'avancement des travaux il y a lieu de prévoir une troisième tranche qui concernerait les rues Junca/Laspalanques/Place du couvent. Après analyse, le devis de l'entreprise MORINI est retenu. M. le Maire propose :

- d'approuver le devis de l'entreprise MORINI qui s'élève à 16 836 € HT.
- de solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès de la Communauté de Communes des Deux Rives au titre du fonds de concours pour l'amélioration du cadre de vie. Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

• Sénat – Loyer du cabinet médical :

Il avait été décidé de mettre gratuitement à la disposition du Docteur TUDORACHE le cabinet médical situé « au sénat », du 1^{er} février au 31 janvier 2012. Il convient de fixer le loyer qui lui sera réclamé à compter du 1^{er} février 2012. M. le Maire propose de fixer le montant du loyer mensuel du cabinet médical à 250 € (charges comprises). Le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité.

• Cabinet d'infirmières – Loyer :

Les locaux situés au sénat, destinés à accueillir le cabinet d'infirmières, seront disponibles à compter du 15/11/2011. M. le Maire propose de fixer le montant du loyer mensuel à 180 € (charges comprises). Le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité.

• Loyer – Logement communal de type T4 – 10, rue Saint-Jacques :

Ce logement communal a été mis gracieusement à la disposition du Docteur TUDORACHE jusqu'au 31/12/2011. Il y a lieu de fixer le loyer qui lui sera réclamé à compter du 1/01/2012. M. le Maire propose de fixer à 400 euros mensuel le loyer de ce logement après avoir rappelé que le précédent occupant s'acquittait d'un loyer mensuel de 500 €. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité.

• Logement de type T4 – Rue Marchet :

Le Maire propose d'attribuer à M^{lle} CHOUARD qui en a fait la demande, le bénéfice du logement T4, situé 16 rue Marchet. Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette proposition.

• Commission Tourisme :

M. le Maire rappelle au Conseil que M^{me} M-H BRETES a été désignée en février 2011 conseillère municipale déléguée auprès de l'Office du Tourisme. Elle demande à ce titre à intégrer la commission municipale « Tourisme-vie associative-culture ». Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette proposition.



Les travaux de réfection du centre ancien devraient être achevés fin avril 2012.



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2012

• Maison Vielhescazes :

Le Maire expose l'intention du conseil d'administration du VCCA de faire parvenir à la Commune une offre d'achat de la maison Vielhescazes et demande au Conseil de formuler un accord de principe sur la vente de ce bien immobilier. A la majorité, le Conseil indique qu'il n'est pas opposé à la vente de ce bien.

• Travaux d'éclairage public « place du couvent » :

M. le Maire a sollicité le Syndicat Départemental d'Energie pour la réalisation des ouvrages d'éclairage public. Ces travaux consistent principalement à créer des points lumineux au sol pour mettre en valeur la façade de la chapelle et éclairer l'impasse et la Place du couvent. L'enveloppe prévisionnelle affectée à ce projet est estimée à 6 000 euros HT, hors frais de maîtrise d'œuvre (210 €). Une subvention de 40% peut être accordée à la commune, sous réserve des droits à subvention de la commune au moment de la facturation des travaux. La résolution est adoptée à l'unanimité.

• Dissimulation des réseaux B.T./E.T. rue Junca demandes de subventions :

Les services techniques du SDE ont évalué les travaux de dissimulation des réseaux à 13.200 € TTC. La politique du SDE prévoit de participer au financement à raison d'un projet tous les deux ans. Le Maire explique qu'il a demandé au SDE à titre exceptionnel, de déroger à ce principe et d'accorder à la Commune encore une fois, leur aide financière et technique. Dans le cas où ce dossier ne serait pas retenu par le SDE au titre de la programmation 2012 Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes des Deux Rives. La résolution est adoptée à la majorité.

• Convention Commune d'Auvillar/SDE concernant la Maîtrise de l'énergie :

Dans le but de réduire notablement ses factures d'électricité, la Commune a pris contact avec le SDE afin de lancer une étude globale sur trois ans. Cette étude permettra d'apprécier l'efficacité énergétique de chacune des installations et de planifier les investissements les plus opportuns à réaliser. Le Maire propose d'inclure dans cette étude l'éclairage public, la mairie, la salle des fêtes, ainsi que l'école maternelle. Après discussions, le Conseil propose également d'inclure dans cette étude le Sénat et l'école élémentaire. A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec le SDE et à inscrire au budget la dépense correspondante.

• Vente du tracteur :

Lors de la séance du 4 Novembre 2011 le Conseil municipal a décidé de vendre la tondeuse auto-portée aujourd'hui hors d'usage. Seul le garage BOUBEES de MANSONVILLE a fait une proposition d'achat à 837, 20 euros TTC. Le Conseil accepte cette offre à l'unanimité.

• Aménagement de la Promenade des Moines/Place de la Gendarmerie :

Le projet d'aménagement établi par le Cabinet SOGEXFO, est estimé à 351 240 € HT. Le Maire demande au Conseil :

- D'approuver le projet présenté
- De déposer des dossiers de demandes de subventions auprès : de l'Etat, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général de Tarn et Garonne, de la Communauté de Communes des Deux Rives,
- De demander l'inscription de cette opération au titre de la programmation 2012 contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne.
- D'approuver le dossier de consultation des entreprises
- D'arrêter l'enveloppe financière d'un montant de 351 240 € HT soit 420 083 € TTC.
- De l'autoriser à signer les documents du marché de travaux, avec l'entreprise retenue, ainsi que toutes pièces y afférents. Le Conseil accepte à l'unanimité les demandes de M. le Maire à l'exception de la dernière qui fera l'objet d'une résolution après la consultation des entreprises.

• Eglise Saint-Pierre – Travaux dans le chœur :

L'infiltration des eaux de pluie et l'absence d'entretien ont affecté l'ensemble du chœur de l'église. Une observation de ce mur montre des traces d'humidité, ces enduits ne sont plus adhérents à la maçonnerie et nécessitent une consolidation. Le Conseil, à l'unanimité autorise M. le Maire :

- à solliciter auprès de l'Etat, Conseil régional, Conseil Général, Communauté de Communes des subventions
- à lancer une consultation auprès d'architectes du patrimoine et de signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.

• Proposition de vente d'un terrain à la Commune :

M^{me} Viviane MORIER-CHAUDORDY a fait savoir, par lettre recommandée en date du 29 août 2011, qu'elle souhaitait vendre son terrain et demande conformément à la réglementation en vigueur si la commune souhaite acquérir les emplacements réservés 6-15-5 d'une superficie évaluée approximativement à 2 400 m² au prix de 15 € le m², soit une dépense de 36 000 €.

Le Conseil décide à la majorité d'accepter la proposition de M^{me} MORIER-CHAUDORDY.

Subvention Façades :

Dans le cadre des aides communales pour le ravalement des façades, deux dossiers ont été déposés par M. et M^{me} PLEINDOUX et M. et M^{me} GARRIGOU GRANDCHAMP. En ce qui concerne la maison Rue de la Sauvetat, le Maire propose de déroger à titre exceptionnel au règlement qui prévoit que l'aide est allouée uniquement pour la façade située en alignement sur une voirie communale et de prendre donc en compte dans le calcul de l'aide la superficie de la façade la plus visible (côté Nord). Dans les deux cas les travaux ont été réalisés en respectant l'avis conforme des bâtiments de France. Le Conseil décide à l'unanimité d'allouer à chacun d'entre eux le montant maximum de l'aide soit 800 euros.

(Voir le tableau en dernière page).

• Taxe de séjour :

Mise en place au 1^{er} janvier 2010 la taxe de séjour a rapporté à la commune :

1^{er} semestre 2010 : 1 775 €

2^{ème} semestre 2010 : 2 151 €

1^{er} semestre 2011 : 1 705 €

2^{ème} semestre 2011 : 2 165 €

L'article L2333-27 du CGCT prévoit que le produit de la taxe est affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique. Le Maire précise que le produit de la taxe de séjour ne couvre qu'une infime partie des dépenses communales engagées pour le développement du tourisme. L'Office du Tourisme, demande si une partie des revenus générés par la taxe de séjour pourrait être affectée à la réalisation d'un film promotionnel.

Le Maire propose de demander à l'office du tourisme de le faire chiffrer et de tenir compte de cette dépense exceptionnelle lors du calcul de la subvention 2012. La résolution est adoptée à l'unanimité.

• CITRUS – Projet 2012 :

L'association CITRUS propose comme en 2009 que la commune accueille durant 3 semaines (11 juillet au 1^{er} août) un groupe de volontaires internationaux de 12 à 15 personnes.

Le projet 2012 pourrait porter sur le nettoyage et la remise en valeur de la cale du port.

La commune devra verser 4 000 euros à l'association CITRUS et prendre en charge, les matériels et matériaux, l'hébergement des jeunes, l'encadrement technique permanent des jeunes sur le chantier. Le Maire demande au Conseil : d'approuver le projet et d'inscrire la dépense au budget primitif 2012.

• Les Festoyances :

M. Compagnat expose au Conseil le projet de manifestation pour le mois de juin 2012. Après discussions, il apparaît que l'importance des moyens humains et financiers nécessaires pour mener à bien ce projet, seront difficilement mobilisables en 2012.

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus des Conseils Municipaux sur le site : www.auvillar.fr

C'EST LA VIE...

Naissance

- le 13/10/2011 à Toulouse **ROUX Ophélie**
- le 26/10/2011 à Bayonne **RIVAIN Chloé**
- le 23/11/2011 à Toulouse **FIRMIGNAC Baptiste**
- le 8/12/2011 à Montauban **COLSON Andy**

Décès

- le 13/10/2011 à Moissac **SALESSES Claudie**
- le 19/01/2012 à Beaumont **RICAUD Gabrielle**



TIR AUX PIGEONS

Interpellée à plusieurs reprises par les nuisances occasionnées par les volatiles, la municipalité a examiné diverses solutions avant de se rendre à l'évidence qu'une nouvelle battue était nécessaire. Elle sera organisée par les chasseurs d'Auvillar, le samedi 3 mars prochain entre 8h et 10 h et entre 17 et 19 h.



FRELONS ASIATIQUE

Lors de la séance du 27 janvier 2012, le Conseil Municipal a adopté une mesure destinée à sensibiliser la population à la lutte contre les frelons asiatiques. Après avoir rappelé qu'il appartient au propriétaire du fond sur lequel il est découvert d'effectuer une déclaration en mairie, le Conseil a décidé d'allouer une participation de la commune d'un montant forfaitaire de 50 € à ceux qui recourront à un professionnel pour assurer la destruction des nids. La participation sera versée sur présentation d'une facture relative à une opération de destruction réalisée entre le 1er mars et le 30 septembre.



CARNAVAL DES ÉCOLES

Le carnaval des écoles organisé par l'Association des Parent d'Elèves des Ecoles d'Auvillar aura lieu le 17 mars prochain. Départ de l'École élémentaire à 16h. Renseignements sur les projets de l'APEEA auprès de la Présidente, Isabelle Geldhof.



L'ÉCOLE ... ENTRE DEUX ÂGES

C'était plutôt un plaisir car l'occasion était donnée de retrouver les bancs de l'école, de rajeunir, l'espace d'un moment. Le vendredi 9 décembre quelques membres du club de l'âge d'or se sont rendus à l'école pour « plancher », le temps d'une dictée partagée avec les élèves du C.M.2. Côte à côte, cheveux blancs, bruns ou blonds, sous l'œil vigilant de la directrice M^{lle} Galan, chacune et chacun ont participé au devoir de français. Oh! Ce n'était pas pour une compétition mais pour un moment d'échange très agréable, simple mais riche de signification. Cette occasion a permis à nos aînés de voir

évoluer les enfants dans leur très belle classe et nous espérons que cette expérience pourra peut être se renouveler ! Si les notes des uns et des autres n'ont pas été divulguées c'est pour laisser tout le plaisir à cette rencontre, qui lui, a été coté 20/20. En guise de conclusion les 18 élèves participants ont chacun écrit quelques lignes qui soulignent leur satisfaction, comme :

« - il y en a même qui n'ont fait que 2 fautes!! »

« - j'ai bien aimé faire une dictée avec des personnes âgées qui étaient très gentilles ».

Avec, cerise sur le gâteau en quelque sorte, puisque bonbons et gâteaux sortis des sacs des Mamies étaient distribués.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AUVILLAR EN FÊTE

Le 13 janvier dernier s'est tenue à la salle des fêtes l'Assemblée générale d'Auvillar en fête. A cette occasion, un bilan de l'année écoulée a été dressé par le président, Francis SOHIER. Ce dernier a notamment rappelé le succès rencontré par les deux événements organisés par l'association : La fête de la Saint-Jean, dont le repas a attiré 130 personnes et qui a été marquée par le lâcher de lanternes lumineuses et la soirée dansante. La fête du Port a également attiré beaucoup de monde. Le Président a également présenté les comptes de l'association dont la trésorerie est largement positive à la clôture de l'année 2011. Après avoir évoqué les projets pour l'année 2012, il a été procédé à l'élection du nouveau bureau :

- Président : Francis Sohier.

- Trésorière : Claire Vergé.

- Trésorière adjointe : Clémentine Champeval.

- Secrétaire : Léila Megdoud.

- Membres : Serge Villa, Claude Madaule, Michel Delrieu, Gilles Baysse, Emilie Krust, Gilles Clade, Pierre Escudier, Philippe Paris, Marie-Claude Paris, et les associations.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE « LA GAULE AUVILLARISE »

L'A.A.P.P.M.A. d'Auvillar tiendra son assemblée générale annuelle le vendredi 10 février à 20h30 à la salle des fêtes. Pour la première fois cette année les pêcheurs peuvent acheter leur carte de pêche par Internet en se rendant sur le site www.cartedepeche.fr.

Toutefois, depuis le 2 janvier, les cartes de pêche sont disponibles dans nos points de vente habituels : Le Petit Casino et l'Office de Tourisme.



MARCHÉ DES COUTURIÈRES ET LOISIRS CRÉATIFS

Vos greniers, tiroirs ou vieilles malles, regorgent de galons, dentelles, et autres boutons, venez vendre vos trésors au Marché des couturières. Vous préparez, la Saint-Noé, les Balades, venez dénicher, tissus et accessoires au marché des couturières. Les loisirs créatifs vous passionnent, vous trouverez le dimanche 1^{er} avril, des ateliers pour donner vie à vos envies. Vous aimez les orgues de Barbarie, vous souhaitez respirer l'air printanier... Rendez-vous le 1^{er} avril, place de la Halle de 9h00 à 17h00 pour la 4^{ème} Edition du marché des couturières et loisirs créatifs.



UNE SOCIÉTÉ QUI A DU CHIEN

L'assemblée générale de la Société Canine auvillaraise a réuni de nombreux participants à la salle des fêtes le 20 janvier dernier.

A l'ordre du jour : la traditionnelle présentation des vœux, le bilan moral et financier de l'association avec un retour sur la foire 2011, la présentation de la prochaine sortie ouverte à tous et qui se déroulera début septembre 2012 dans le secteur de l'abbaye de Flaran, et enfin le renouvellement du bureau. Après trois années de présidence, Vincent MADAULE annonce qu'il quitte ses fonctions au sein de la société. Le Conseil d'administration, après s'être retiré, a élu à l'unanimité Jacques TOURNE à la tête de l'association. Les autres membres du bureau sont renouvelés dans leurs fonctions et Daniel NOYRIGAT est désormais membre du CA.

Lors de son premier discours, le nouveau président souligne que cette manifestation annuelle attire un grand

nombre de visiteurs et participe à la notoriété de la cité. Il met ensuite l'accent sur le dynamisme, la bonne humeur de l'équipe de bénévoles et souhaite d'ores et déjà « marquer le coup » pour le 35^{ème} concours foire au chiens. Rendez-vous fixé pour le 12 août 2012 avec une « spéciale » Beaucerons organisée par Daniel HERVAS, notre très fidèle juge. Pour prolonger ce moment convivial, les participants se sont réunis autour du buffet dînatoire préparé avec grands soins dans la journée.



OYEZ, OYEZ !

Rester chacun en sa chaudière ! (expression tirée du vieux français qui veut dire : rester chacun chez soi). C'est exactement ce qu'il ne faut pas faire le 7 février 2012 à 15h00.

En effet, ce jour nous sommes très heureux de vous conjurer à la salle des fêtes pour cette première réunion de préparation aux balades nocturnes 2012 afin que nous fantasions (Oops ! imaginions) omniement et bellement les parcours théâtralisés 2012 : personnages, rôles, saynètes, vêtements, accessoires...

En 2011, une trentaine de figurants, petits et grands, se sont pris au jeu avec un dynamisme certain et une bonne humeur contagieuse. Ce n'est qu'un début !

En 2012, nous proposons 6 parcours théâtralisés les 17, 24 et 31 juillet ainsi que les 7, 14 et 21 août 2012 et nous souhaitons faire grandir encore et avec vous les balades. Bien sûr, nous accompagnerons toutes celles et ceux qui exprimeront le souhait de participer aux parcours nocturnes afin de définir le rôle qui leur convient en fonction de leurs envies et leur disponibilité. L'office de Tourisme se tient bien entendu à votre entière disposition.

PS : Pour les mots de cet article dont le sens vous aura échappé, un éclaircissement vous sera apporté lors de la première réunion de préparation.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SFA (Société culturelle franco-allemande)

La SFA a tenu son AG le 25 janvier. Un bilan 2011 particulièrement riche des manifestations et des activités qui ont accompagné toute l'année a été dressé : musique, poterie, chant choral et, en octobre, du théâtre avec la pièce de l'étonnante Jane Wagler qui a sidéré le public en incarnant une Camille Claudel déchirée et passionnée, tellement émouvante. L'association s'enrichit de nouveaux membres et trouve un nouveau développement en partenariat avec Saint-Nicolas de la Grave. L'offre de l'année 2012 des manifestations organisées ou parrainées par l'association se présente comme devant être tout aussi foisonnante et variée. Qu'on en juge, et que l'on prépare son agenda !

- du 26 mai au 3 juin, Rencontre musicale européenne
- juillet : atelier de poterie et atelier de langues ;
- 17^{ème} semaine musicale du 4 au 11 août
- du 17 au 19 août festival « Piano-Duo quatre mains sur deux Rives ».

La SFA réaffirme son but de permettre à tous d'accéder gratuitement ou avec une libre participation à des manifestations de qualité.

Nous aurons l'occasion de vous donner plus de détails sur ce programme dans un prochain PJA.



FAÇADES

Mois après mois, saison après saison, année après année, notre village s'embellit... par la rénovation des rues du centre ancien... mais aussi par les initiatives de celles et ceux d'entre nous qui s'engagent dans la rénovation des façades de leurs maisons. Dans cette démarche, les Auvillaraises sont accompagnés par une politique municipale de subvention. Le dispositif d'aide est prévu par une délibération du Conseil Municipal du 20/02/2006. Cette délibération conditionne l'octroi de la subvention au respect des critères suivants :

BARÈME

Décrépissage par piquage	2, 30 €	/m ²
Nettoyage Façade	1, 70 €	/m ²
Remplacement de pierres de taille	15, 30 €	/ml
Sous-couche et couche intermédiaire	3, 80 €	/m ²
Couche de finition	7, 70 €	/m ²
Rejointement à joints affleurant au mortier de chaux	7, 70 €	/m ²
Echafaudage	1, 40 €	/m ²
Peinture des façades	3, 80 €	/m ²
PLAFONDS APPLICABLES		
Peinture	500 €	
Ravalement crépis	800 €	
Ravalement de pierres	1.000 €	

La façade doit être construite en alignement sur une voirie communale ;

Chaque propriétaire ne peut déposer qu'une demande par an ; Les travaux ne peuvent pas débiter avant que la demande soit instruite ;

Une même habitation ne peut faire l'objet d'une demande que tous les dix ans ;

Les travaux de rénovation doivent être soumis à l'accord du service des Bâtiments de France.

Si ces conditions d'attribution sont réunies, l'attribution de la subvention sera subordonnée à la constitution d'un dossier et sa présentation au vote du Conseil Municipal.

Le dossier remis à la Mairie sera constitué :

- d'une déclaration de travaux,
- d'un plan de situation,
- d'un plan côté avec dimension des ouvertures,
- de photographies,
- du devis des travaux.

La subvention, dont le montant est calculé selon le barème du tableau ci-contre, ne sera attribuée et versée que sur présentation d'une facture acquittée et après contrôle de la conformité des travaux. N'hésitez pas à vous adresser à la mairie pour bénéficier de cette aide !